Image not found or type unknown

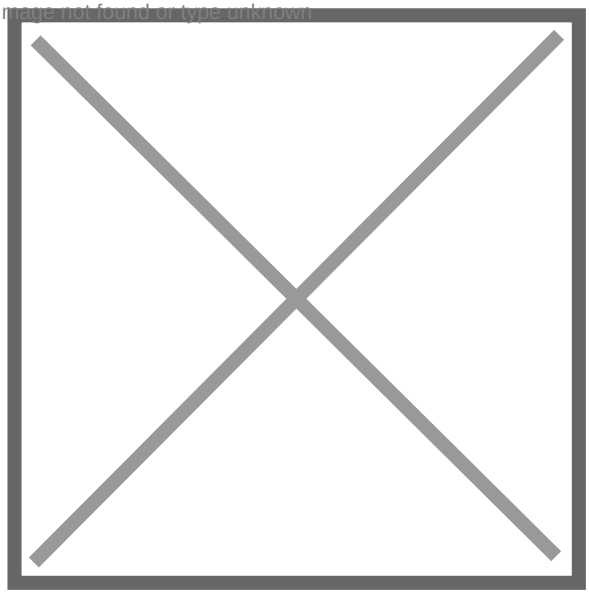

Problem de dialogue avec mon agence immobilierre

Par **papazianx**, le **19/05/2010** à **10:33**

Bonjour,
Suite a une fuite au niveau de la salle d'eau du locataire du dessus, mon appartement est inondée.
Aprés plusieur appel au-prés de mon agence immobilliere, je constate que c'est dernier ne font pas le necesssaire pour fair venir un plombier.
Ceci dure depuis une dixaines de jours,que dois je faire?
Est t'il possible de ne pas payer de loyé pour ce mois-ci, tout en restant dans mes droits.

Par **fif64**, le **19/05/2010** à **10:57**

Appel Téléphonique = Pas de trace.

Je vous conseille de leur envoyer un courrier / fax / email (le mieux étant un courrier LRAR) en leur rappelant vos problèmes.
S'ils continuent à ne rien faire, vous allez voir le juge des réferrés près du tribunal d'instance dans le ressort duquel se trouve votre commune, en lui demandant le droit de ne pas payer votre loyer mais de le consigner chez un mandataire (Caisse des Dépôts et Consignation, etc...)

Par **papazianx**, le **19/05/2010** à **11:40**

Merci, je vais suivre vos conseilles et commencer par le recommandé.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés